

16-10-1986



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

17.271/II/PN

[REDACTED]
Votre réf. R181/86/237

Objet : plainte contre l'Administration des Pensions et
la ville de Menin.

Monsieur le Président,

En sa séance du 2 octobre 1986, la Commission
Permanente de Contrôle Linguistique (C.P.C.L.) a pris acte
de votre lettre du 15 septembre 1986 concernant l'affaire
ci-dessus.

Par la présente, elle confirme son point de vue
du 17 avril 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma haute considération.

Le Président,

[REDACTED]